

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mars 2015**

Les membres de l'Association AVSANE sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 mars 2014.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 85<sup>1</sup>. Sont présents 39, représentés 31, soit un total présents et représentés de 70.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement se tenir et délibérer.

### **1. La séance est ouverte par la présidente.**

Je vous remercie de votre fidèle présence, merci aux nouveaux adhérents venus nous rejoindre en cours d'année, à M. le Maire BENEVENTI, qui a mis à notre disposition le Parking ORLANDI lorsque nous irons visiter Ollioules, représenté par Mme BARBIER, qui nous fait l'honneur d'assister à notre assemblée générale, à Madame PAPPO qui représente le président Michel BONJARDINI de l'Association de Défense et Protection du Faron, à M. RIBOT président du centre archéologique du Var qui nous fera découvrir Ollioules et à M. DECUGIS président de « Les chemins du Patrimoine, »

Merci à nos éminents spécialistes bénévoles, qui représentent l'AVSANE, dans diverses commissions, dont vous pourrez juger de leur efficacité dans quelques instants.

Cette AG se tient en mars pour des raisons de présentation des comptes, mais, compte tenu de la difficulté à se réunir à cette période, (beaucoup de nos adhérents étant absents de Toulon) pour les années suivantes, L'AG se tiendra au mois d'Avril.

Notre secrétaire général Claude BASTOUILL pour des raisons personnelles ne se représente pas, mais sera toujours parmi nous au Conseil d'Administration.

Claude BASTOUILL est un homme de conviction, dévoué aux grandes causes. Il a su donner à l'AVSANE un essor d'un grand professionnalisme. Encore merci à Claude BASTOUILL, qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui, retenu par ailleurs.

A la suite de cette décision le Conseil d'administration a sollicité Claude DUVAL adhérent depuis 2009 pour cette fonction, qui l'a accepté. Je laisse la parole à Claude DUVAL et je le félicite.

Claude Duval estime que ce sera un réel challenge de succéder à Claude Bastouill et est conscient que c'est une lourde tâche. Il se présente brièvement.

Approbation à l'unanimité pour Claude DUVAL secrétaire général.

### **Election du comité directeur des membres sortants**

Claude BASTOUILL ne renouvelle pas son mandat.

Monette LAPRAS et Guy HERROUIN sont rééligibles.

Cette décision est soumise à l'approbation de cette AG qui l'approuve à l'unanimité.

Merci à tous.

---

<sup>1</sup> En 2014 il y a eu 105 adhérents. Au jour de cette AG certains adhérents n'avaient pas encore renouvelé leur cotisation ce qui explique le nombre de 85 d'adhérents à jour pour 2015.

## **La parole est à Guy HERROUIN pour le Rapport moral et d'activités puis à Claude Duval pour les Commissions et réunions institutionnelles**

### **2. Rapport moral et d'activités, Guy Herrouin**

Les activités de l'AVSANE ont été nombreuses. Les membres du comité directeur ont honoré les invitations aux différentes réunions et commissions dont ils font partie.

- Le site Internet est opérationnel. Elle remercie Patrick Guillon qui met en ligne des informations sur l'activité de l'AVSANE,
- Nos conférences ouvertes au grand public, sont suivies d'un sympathique apéritif dinatoire préparé par des membres de l'AVSANE,
- Nos visites extérieures, toujours intéressantes et passionnantes, rassemblent en général une cinquantaine de participants,
- Notre participation à de nombreuses commissions départementales et locales où nos avis sont toujours écoutés et appréciés.
- **Conférences depuis l'AG 2014**
  - 15 octobre 2014 « Sexualité des plantes à fleurs » (2<sup>ème</sup> partie), Délia et Pierre Vignes
  - 14 novembre 2014 «Le traitement et le stockage des déchets nucléaires», Claude Cavailler
  - 5 décembre 2014 «Les santons et les offrandes du terroir», dégustation des 13 desserts, Jean-Paul Foret
  - Vendredi 6 février 2015 « Le Déluge, indices géologiques et mythes » Guy Herrouin
- **Visites depuis l'AG 2014**
  - 24 juin 2014, Visite du Grand Port Maritime de Marseille, des opérations de restauration écologique du littoral et de la villa de la Méditerranée.
  - 24 novembre 2014, « les 150 ans du nougat FOUQUE», visite de la confiserie. Dégustation œnologique puis déjeuner au Château de Cancerille.

Nous tenons à remercier tous les organisateurs pour ces visites qui montrent par la diversité des sujets, l'ouverture de l'AVSANE sur le patrimoine naturel, culturel et historique, les enjeux scientifiques d'importance mondiale, les exemples d'activités industrielles correctement insérées dans l'environnement.

- **Commissions et réunions institutionnelles, Claude Duval**

Claude Duval passe la parole aux représentants de l'AVSANE dans les différentes commissions :

#### **a. Jean Paul Forêt : carrières, déchets.**

##### **Commission des Carrières :**

Une seule commission s'est tenue en Juin 2014 pour l'examen de six dossiers. Deux d'entre eux étaient des demandes de renouvellement de carrières : Carrière "Pilabre" à Aups et Carrière du "Grand Défens" à Tourtour.

Trois dossiers portaient sur des modifications des conditions d'exploitation : Carrière des "Petits-Caous" et "Aigue Bonne" à Saint-Raphaël, Carrière du "Petit Clos Pouiri" et "Demi semences" sur le territoire des communes de Callas et de La Motte ; enfin Carrière du pont du Duc à Fréjus.

La commission faisait le point de la situation du Schéma Départemental des Carrières en attente du plan de traitement et d'élimination des déchets du B.T.P. A noter que les schémas départementaux des carrières sont appelés à devenir des Schémas Régionaux.

Par ailleurs, se sont tenus quatre comités de suivi des carrières: en mai, Carrière de "Croque figue" à Signes (Société LAFARGE); en Juillet, Carrière du Val d'Aren au Beausset (Société LAFARGE); en octobre, Carrière du "Sommet du Juge" au Val (Société SOMECA) et Carrière des "Grands Caous" à Saint-Raphaël (Société des Grands Caous et EIFFAGE).

##### **Gestion des Déchets du B.T.P. et Ménagers non Dangereux :**

Pour le Plan Départemental d'Elimination des Déchets du B.T.P. il y a eu mise en place de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi en décembre 2014.

Egalement en décembre, le Département a approuvé le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux. Lequel prévoit de : - Saturer l'UVE du SITTOMAT pour l'aire toulonnaise - d'améliorer les performances de valorisation du Département avec la mise en place des Equipements de Techno var et de Est-Var - La nécessité de réduire la quantité de déchets orientés en stockage - Enfin, de créer deux nouvelles capacités de stockage (Sites existants ou non, en maîtrise d'ouvrage publique ou privé). Seul l'incinérateur de l'aire toulonnaise demeure et dont la modernisation est en cours de réalisation et compte une prolongation du réseau d'eau chaude vers le quartier de La Beaucaire (Comité de suivi du SITTOMAT en décembre). Par ailleurs, il est entendu que les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du département puissent réduire leur impact environnemental par captage et valorisation du biogaz.

Pour ce qui est des ISDND et de l'incinérateur de Toulon, les Comités de Suivi fonctionnent pour les stockages de Roumagayrol à Pierrefeu, du Balançan au Cannet-des-Maures et de Ginaservis dans le Haut-Var (Comité de suivi réuni en sous-préfecture de Brignoles en décembre). Pour ce qui concerne le centre de stockage de Bagnols-en-Forêt, il faudra attendre la reprise au cours de l'année 2015, d'où un suivi de plus dans nos activités.

Notons que le projet de plan rappelle qu'il est de la responsabilité des Maires de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression des décharges brutes et des dépôts sauvages.

La question du traitement et de l'élimination des déchets non dangereux doit rester une préoccupation et un suivi permanent, de cette nécessité la presse s'en est fait l'écho tout au long de l'année 2014.

**b. Annie Combes :**

**Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.**

**« FORMATION SITES ET PAYSAGES »**

20 dossiers traités. Participent à cette commission selon les dossiers : les maires, la direction départementale des territoires et de la mer, l'architecte des Bâtiments de France, la DREAL, des spécialistes : géographe, écologue, paysagiste, architecte, le parc national de Port Cros, le Syndicat des propriétaires forestiers, les associations protection d'environnement : UDVN 83, AVSANE, VESPILAND.

Je tiens à préciser que notre présence est à titre consultatif, mais nos avis sont pris en considération

Parmi les projets étudiés :

**Restauration de deux bâtiments domaine du château de Brégançon** : toitures et façades du « moulin » et transformation de locaux agricoles en local d'habitation.

La commission se prononce, à l'unanimité, favorablement sur le projet de restauration des toitures et façades du bâtiment dit « moulin » et la transformation de locaux agricoles en local d'habitation.

**Hyères les palmiers**

**REHABILITATION DE BATIMENTS EXISTANTS ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON**

Le projet concerne la restauration de 4 bâtiments, la construction d'une villa dans le site classé de la presqu'île de GIENS. Le terrain est couvert au deux tiers d'espaces boisés classés (EBC)

Avis des membres de la commission (10 votes favorables et 4 abstentions) sous réserve du respect des prescriptions suivantes : débroussaillage du terrain...le couvert végétal existant sera conservé. Plan d'aménagement paysager. Etat sanitaire des plantations existantes. Prescriptions planifiées et réalisées en lien étroit avec l'architecte des bâtiments de France.

**PLU de la commune d'Artignosc**, dans un terrain de 13 hectares le bâti se présente comme un ensemble assez dispersé. La réalisation de 7 habitations est prévue. Pas de contrainte en termes de construction, mais ce projet devra avoir l'avis de la commission départementale des espaces agricoles (CDCEA) La DDTM propose un avis favorable avec deux préconisations. La commission adopte cette proposition avec obligation de soumettre ce projet à la CDCEA.

**Restauration écologique des milieux marins au droit des rejets de la station d'épuration du Cap Sicié**, Monette Lapras a représenté l'AVSANE. Le déversement d'eaux usées à la côte, avait dégradé les fonds et régressé les herbiers de posidonie. La qualité de l'eau est rétablie mais les fonds restent pauvres.

L'objectif du projet est d'expérimenter un type de récif innovant en vue de réhabiliter des fonds marins dans des milieux riches en matières organiques et en nutriments.

La DREAL a donné un avis favorable sur le projet de restauration écologique des milieux marins avec des préconisations : positionnement exacts des récifs, éloignement des herbiers de posidonie. Toutes ces précautions seront prises. La commission se prononce à l'unanimité favorablement.

**FREJUS** : avis favorable à l'unanimité sous réserve du respect du programme d'intégration paysagère. Révision simplifiée du PLU pour modification des EBC, distribution d'eau potable.

Divers dossiers, dont l'AVSANE n'a pas les PV, ont été soumis à la commission formation « SITES ET PAYSAGES ».

### **c. Commission départementale d'aménagement commercial, Annie Combes**

Nos commissions sont appelés à délibérer et à statuer avec des élus au nombre 5 et les personnalités qualifiées au nombre de 3.

Réunion du 18 septembre 2014 :

- SCI SYNVA, aux Arcs sur Argens, comprenant essentiellement un hypermarché à l'enseigne U, portant une surface de vente à 18 667 m<sup>2</sup>,

Inscrits 8, votants 8 ; 5 pour, 3 contre. Suite au recours, la commission nationale d'aménagement commercial a refusé le projet.

- Création d'un magasin à l'enseigne de DECATHLON à la GARDE SURFACE DE VENTE 7 006m<sup>2</sup>

AVEC AVIS FAVORABLE de la CDAC du VAR. Seul avis défavorable, celui de l'AVSANE, qui a eu gain de cause. Un recours en date du 17 octobre 2014, par l'Etat auprès de la commission nationale d'aménagement commercial a donné un avis défavorable à la CDAC DU VAR

- Place de la Liberté :

La Caisse d'Epargne vendu par TPM doit mettre en place un projet de création d'une moyenne surface de 1 600 m<sup>2</sup> .....nous ne connaissons pas les enseignes !

Au rez de chaussé une grande surface alimentaire, avec diverses boutiques et transformation de l'architecture, jugée remarquable par les bâtiments de France. Sur la gauche du bâtiment un hôtel 4 étoiles, sur la droite des appartements de grand luxe.

5 avis favorables par les élus, 3 défavorables par les personnes qualifiées,

Ce projet est à suivre de très près.

### **d. Liliane Caboni Commission départementale d'aménagement commercial (suite)**

7 réunions de la commission, 17 dossiers ont été traités et 9 recours.

Parmi ceux-ci :

- Transfert du cinéma ABC de Sanary/mer, 5 salles, accepté, recours de Six-Fours rejeté.
- Callian, création d'un ensemble commercial de 1800m<sup>2</sup>, accepté
- Cuers, extension d'un magasin de 44 m<sup>2</sup>, accepté
- La Crau, création d'un ensemble commercial 2300 m<sup>2</sup>, accepté, mais recours admis : l'opération ne se fera pas
- Fréjus, Capitou, LIDL, extension d'un supermarché de 350 m<sup>2</sup>, accepté,

- La Seyne, création d'un ensemble de 2600 m2 GIFI, accepté
- Saint Maximin, Sainte Baume, extension Intermarché de 500 m2, accepté
- La Seyne, extension du magasin de bricolage Castorama de 2500 m2, accepté
- Brignoles, transfert et extension de 9300 m2, Intermarché, refusé car zone inondable
- Hyères, extension de 2100 m2 bricolage, Brico-Leclerc, accepté
- La Seyne, création à la place des anciens ateliers mécaniques, d'un ensemble cinéma (9 salles, 1788 fauteuils), d'un hôtel, et des activités commerciales et de loisirs. Vote contre majoritaire des 4 élus varois (TPM). Le maire de La Seyne a saisi la Commission Nationale (CNAC) qui a donné un feu vert au projet.
- Barjols, drive Intermarché de 660 m2, accepté
- Aups, extension de 260 m2 Intermarché avec drive, accepté, recours rejeté.
- Les Arcs/Argens, création de 2 magasins GIFI de 2600 m2, oui pour AVSANE mais recours,
- Les Arcs, création d'un magasin spécialisé de 4500 m2, accepté, mais recours
- Les Arcs, création de 5000 m2, recours par la mairie de Draguignan, le projet ne se fera pas.
- La Valette, modification d'un ensemble commercial « avenue 83 », moins de surface (-290 m2) car installation au pied des immeubles, accepté.

#### **e. Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (C.D.C.F.S) André Brocq**

Depuis notre dernier AG le 23 mai 2014, la Commission plénière s'est réunie 2 fois, la première a eu à la D.D.T.M de Draguignan, la seconde s'est tenue le 06 janvier à la Préfecture du Var sous la présidence du nouveau Préfète Pierre Soubelet et a été consacrée essentiellement à la lutte contre la prolifération du sanglier dans le département du Var.

La prochaine réunion aura lieu mercredi prochain 1<sup>er</sup> avril à la Préfecture du Var avec à l'ordre du jour la préparation de l'A.P. relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse concernant toutes espèces de gibier pour la campagne 2015-2106 dans le département du Var.

#### **▪ Point sur la prolifération des sangliers et de ses conséquences :**

Cette prolifération qui a débuté au milieu des années 2000 et qui s'est accélérée depuis 3 ans reste **préoccupante**.

L'objectif premier du plan de gestion cynégétique qui était de prélever 50% de la population estimée de sangliers à l'ouverture de la chasse (estimée à 50.000 sangliers) ne sera pas atteint cette saison de chasse 2014-2015

Le nombre de sangliers prélevés (c'est-à-dire tués) par les chasseurs cette année, soit environ 23000 bêtes, est en baisse de 20% par rapport à la saison 2013-2014 soit 3000 sangliers de moins avec le même nombre quasi identique de battues mais avec une forte diminution de chasseurs (plus de 20%).

Les causes : une forte augmentation du prix du timbre grand gibier qui est passé de 50€ à 110€ d'où une diminution de plus de 4000 validation de permis de chasser dans le Var cette saison 2014-2015 et une faible pression de chasse en janvier, février et mars.

Quant aux dégâts agricoles, la situation s'est nettement améliorée. Après les pics de 1.6 M€ et de 1.2 M€ pour les 2 années précédents, le montant des dégâts serait entre 550.000 et 600.000 €.

Malgré les actions mises en œuvre jusqu' à présent, l'accroissement considérable de l'espèce et les dégâts qui en découlent, constituent un problème aigu. Lors de la Commission du 06 janvier, le nouveau Préfet, après avoir pris connaissances de l'état des lieux a jugé que la situation devenait critique et durablement conflictuelle entre représentants du monde agricole et cynégétique

**Il a proposé une stratégie d'action en 6 axes :**

- 1 Diminuer fortement la population de sanglier par une augmentation des prélèvements en janvier, février et mars

*« Il y a dans le Var 60 Sociétés de chasse, que chacune fasse au moins 2 battues par semaine, voire donner autorisation de destruction du sanglier de jour comme de nuit » Préfet*

- 2 Agir au niveau national pour obtenir de nouveaux outils de régulation du sanglier  
*Autoriser le piégeage du sanglier et l'extension du tir d'été...mais nécessitent une modification du Code de l'Environnement.*

- 3 Ouvrir de nouvelles possibilités d'agrainage de dissuasion du sanglier pour la protection des cultures

*Ok, le Préfet a de nouveau autorisé l'agrainage à titre d'expérimentation sur deux secteurs du département : le canton de Rians et le Sud des Maures.*

*La FDCV est satisfaite car l'efficacité de cet outil est très reconnue dans de nombreux départements et même au Ministère de L'Agriculture ... mais la FDSEA souligne que cet outil est contre-productif dans les zones où les sangliers sont très importants car l'apport de nourriture favorise la reproduction.*

- 4 Veiller au respect des règles, notamment fiscales, en matière d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures

- 5 Responsabiliser les sociétés de chasse par une contribution financière proportionnelle au montant des dégâts

La FDCV se déclare réticent à cette mesure compte tenu du fait que ce sont des petites associations et qu'elles ne disposent, la plupart du temps, que d'un consentement pour chasser sur de nombreux terrains. Il y a donc un risque de fragilisation des Sociétés voire l'abandon de la chasse sur certaines zones.

- 6 Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures et évaluer leur efficacité.

▪ **Présence prédation et gestion du loup en France et dans le Var**

Depuis 2011, plusieurs fois par an, vous avez dû probablement vous en apercevoir en lisant la presse locale notamment le journal Var Matin ou en regardant les infos télévisées, le loup a fait l'actualité.

OUI, le loup est bien installé en France ; il est réapparu pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1992 dans le Mercantour et sa présence dans le Var daterait de 2007. Une vingtaine de loups seraient présents sur le plateau de Canjuers et le Haut Var est aujourd'hui l'une des Zones de Présence Permanente du loup (Z.P.P.) subissant le plus d'attaques au niveau national.

L'on estime à 300 le nombre de loups en France (chiffre ONCFS) qui augmenterait de 20% par an mais l'on dit qu'il y en aurait plus de 500.

Le prédateur cause des dégâts considérables aux troupeaux de moutons ou de chèvres et les éleveurs demandent l'aide de l'Etat.

Mais l'animal demeure strictement protégé par la Convention de Berne de 1979, ratifiée en 1990 et par l'Arrêté ministériel de 1993 qui implique à la France de veiller à la Conservation de l'espèce et de ses habitats. Mais ce statut se délite. Pour diminuer la prédation (environ 8000 bêtes de troupeaux tuées en 2014), mieux protéger les élevages, et freiner le dérapage des indemnités versées aux agriculteurs ( 12 millions d'euros en 2013) l'Etat s'est engagée à gérer «l'envahisseur » en fixant un quota de loups à abattre chaque année après autorisation de tirs de prélèvements fixés par A.P.

A la mi-novembre 2014, Var-Matin a fait la « une des informations » avec 4 loups tués sur le plateau de Canjuers dans le cadre d'une battue au grand gibier encadrée par un Lieutenant de louveterie comme l'autorisait un A.M. à titre expérimental. Or le Préfet avait autorisé le prélèvement de 3 loups maximum. En fait, les 3 loups, qui évoluaient au sein d'une meute, ont été tués quasi simultanément, « c'est un fait tout à fait rare ».

Le 18 décembre dernier, le Préfet du Var a pris un arrêté ordonnant une opération de tir de prélèvement de 4 loups à réaliser entre le 02 janvier et le 28 janvier 2015.

**f. Jean-Paul Foret**

- **Suivi particulier de L'Installation "Titanobel" à Mazaugues.**

Cette installation fabrique des explosifs et demande un suivi régulier. La dernière réunion du comité de suivi s'est tenue en décembre en sous-préfecture de Brignoles. Réunion au cours de laquelle la DREAL (mine) a présenté les études faites en matière de risques naturels des anciennes exploitations de bauxite à Mazaugues. Il ressort que l'aire d'implantation de "Titanobel" n'est pas impactée par des risques miniers. Bien sûr il convient d'être vigilant tant pour cette activité que pour les alentours.

- **Le SAGE du Gapeau.**

Il s'agit d'un nouveau dossier dans le suivi et la gestion de l'eau du bassin du Gapeau, avec la mise en place de la CLE du Gapeau, sous la présidence de Monsieur le Maire de Pierrefeu-du-Var. A l'occasion d'une réunion de la CLE, outre sa composition, il a été présenté les premières études conduites pour l'élaboration d'un livre blanc qui sera présenté en 2015 et l'évocation de la prise en compte des travaux d'entretien du Gapeau par les collectivités de l'aire du SDAGE, afin de réduire les risques inondations sachant que le Gapeau et ses affluents sont partagés en propriétés privés. L'affaire est à suivre en raison des utilisations des rivières et des risques d'inondation.

- **Le CODERST.**

Il serait bien trop long d'exposer ici les dossiers qui ont été présentés entre avril 2014 et mars 2015. En effet, le CODERST s'est tenu onze fois au cours de cette période pour examiner 104 dossiers relevant de la loi sur l'eau, du régime des installations classées pour la protection de l'environnement, de l'utilisation des captages d'eau souterraines ou superficielles, du traitement et stockage des déchets non dangereux, de la salubrité réparable ou non des logements, mais encore, de la lutte contre le Chikungunya, le contrôle des piscines, la surveillance des eaux de baignade en mer et en eau douce qui sont globalement de bonne qualité, la pollution et dépollution des sols des

friches industrielles, voire les conditions d'ouverture du Zoo de Fréjus, le suivi des stations d'épuration des eaux usées telle que la station de Cavalière au Lavandou pour laquelle le syndicat intercommunal Le Lavandou-Le Rayol-Canadel a engagé la procédure en vue de l'accroissement de la capacité de la station. C'est aussi, les dossiers relatifs aux voies de circulation tel que le contournement de Pierrefeu ou le diffuseur d'Ollioules sur l'autoroute A50, ou encore l'aménagement de l'accueil des sous-marins nucléaires d'attaque de type "barracuda" sur la Base Navale de Toulon, voire l'autorisation de réaliser le télescope sous-marin MEUST. Enfin, il faut prendre en considération les dossiers relatifs à la sécurité des barrages, à Saint-Raphaël le barrage de "Cous", à Bormes le barrage du "Trapan", à Fréjus le barrage du Saint-Esprit. Pour la pollution atmosphérique, un arrêté inter préfectoral relatif aux procédures d'alerte et d'information du public a été pris en fin d'année 2014. Il convient aussi d'évoquer les dossiers de changement d'exploitant pour les centres de traitement ou de stockage des déchets non dangereux du Muy où la gestion et les responsabilités passent de la SMA à la Société Valeor; ou encore la société Sovatram abandonne le site de Roumagayrol à Pierrefeu au profit de la Société Azur Valorisation, laquelle reprend à la Sovatram, le site du Balançon au Cannet-des-Maures. Pour achever ce bref panorama j'évoquerai le dossier du site GPCA2 à Puget-sur-Argens, avec création de servitudes d'utilité publique sur l'ancien dépôt d'hydrocarbure liquides exploité par la société "Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur".

Voici le bilan d'une partie de nos activités du suivi de l'environnement et de sa qualité, suivi qu'il convient d'assurer aussi longtemps que possible avec rigueur et compétences.

**g. Commission d'information du Port de Toulon Claude Duval (il n'y a pas eu en 2014 de réunion sur le nucléaire)**

Le Plan de Prévention d'Intervention (PPI, piloté par la préfecture du Var) et le Plan d'Urgence Interne (PUI, de la responsabilité de la préfecture maritime) sont les deux volets des exercices de sécurité nucléaire. Programmés tous les trois ans, le prochain aura lieu en 2016. Il vous faudra donc attendre la prochaine AG pour que nous évoquions ce sujet.

Cependant, la commission d'information du port de Toulon, auprès de laquelle l'AVSANE est agréé et dont l'objet est, comme son nom l'indique, d'informer le public sur l'impact des activités nucléaires, c'est, réunie le 1er décembre 2014. L'essentiel des informations délivrées se résume en un rappel du bilan des activités militaires de 2013, à savoir:

- le maintien en conditions opérationnelle de divers bâtiments (arrêt technique du SNA Rubis, l'IPER prolongée du SNA Perle, l'entretien intermédiaire du PA CDG)
- une inspection de l'Autorité de Sureté Nucléaire de Défense,
- six exercices nucléaires (5 internes, 2 sur SNA, 1 sur la PA, 2 sur INBS),
- le début des travaux de la première phase des travaux devant permettre l'accueil des SNA Suffren,
- l'adaptation de l'école de navigation SM.

Concernant les effluents radioactifs : aucun rejet liquide dans la rade contenant une radioactivité ajoutée, ils ont été collectés dans des citernes et transférés- vers des sites où ils subissent un retraitement par des processus validés (ANDRA, Agence Nat. pour la gestion des Déchets Radioactifs). Ils sont en augmentation en 2013 par rapport aux années précédentes. Les déchets radioactifs représentent une activité totale de 482 GBq (Bq=Bequerel : Nombre de désintégrations par seconde ; stable).

La surveillance de l'environnement a conduit les autorités militaires à effectuer 1850 prélèvements d'échantillons ; 83% atmosphériques, 10% terrestres, 7% maritimes. La seule radioactivité mise en évidence provient d'éléments naturels (Potassium 40, Béryllium 7).

#### **h. Guy Herrouin, SCOT littoral et contrats de baie.**

##### **L'AVSANE suit le SCOT Provence Méditerranée volet littoral et maritime et 2 contrats de baie.**

- **Le SCOT** Provence Méditerranée volet littoral et maritime, le territoire va de Saint Cyr au Lavandou. Réunion le 28/11/2014

Robert Beneventi VP de TPM président du SCOT, Gilles Vincent VP de TPM Environnement est vice-président de ce volet.

La démarche du SCOT volet littoral est optionnelle donc dépend de la bonne volonté des collectivités pour sa mise en œuvre et son financement. En lien avec le SCOT terrestre en révision, l'objectif est de définir une stratégie économique « Mer et Littorale » du territoire. La démarche suit exactement celle du Plan d'Action pour le Milieu Marin ciblée sur le périmètre du SCOT état initial : écologique et des usages, objectifs environnementaux, programme de mesures, etc.

Le diagnostic initial a été organisé par l'AuDat. Il a été présenté sous la forme de 10 fiches. Il est très complet. Les propositions d'action sont en cours de réflexion. Parmi les sujets, à titre d'exemple, aléas littoraux (érosion, submersion) et la définition de trames verte et bleue.

L'AVSANE a posé la question des moyens (réponse en 2015)

- **Les contrats de baie** ont pour objectif la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
  - **Le Contrat de baie de la rade de Toulon N°2 (2013-2018)** qui a été signé en octobre 2013. Il a 3 enjeux: l'amélioration de la qualité des eaux : réduction des pesticides, des nutriments, des substances médicamenteuses,...la gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages : schéma d'implantation des concessions de cultures marines,...l'amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques : suppression des macros déchets et des épaves, restauration des écosystèmes,...

Sur ce dernier volet de la restauration relevons le projet REMORA de restauration du site de rejet des eaux usées de la STEP du Cap Sicié que Guy Herrouin proposera de visiter courant 2015-2016.

· Réunion du comité le 31 janvier 2014, Guy Herrouin, Claude Duval

Présentation du Tableau de Bord de Suivi Environnemental (TBSE) qui permet de faire le lien entre les actions menées et l'atteinte des objectifs du contrat.

La société ENVISAN a mis en place une plateforme de traitement et valorisation des sédiments «projet SEDIMED »

Réduction de l'usage des phytosanitaires agricoles et non agricoles.

- Réunion du comité 30 janvier 2015, Claude Cavailler
- Bilan de la première année du contrat de baie n°2 de la rade de Toulon,
- Présentations d'actions phares de l'année 2014 - dont le suivi de l'épisode de crise dans la baie du Lazaret.
- Propositions de modifications du programme d'actions.

- Bilan des actions du conseil scientifique pour l'année 2014 et perspectives pour 2015.
- Illustration du Programme d'actions 2015.

Claude Cavaller rapporte que ce contrat paraît très bien géré avec des tableaux et indicateurs de suivi (sur le site TPM du contrat de baie).

○ **Le Contrat des îles d'Or (2015-2020)** Réunion 10/07/2014 Guy Herrouin

L'AVSANE avait participé à la mise en place du comité de pilotage de ce contrat fin novembre 2013.

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis : diagnostic, champs d'action, enjeux, etc.

Les enjeux et objectifs du contrat de baie font l'objet d'une note qui a été présentée :

A. réduction des rejets anthropiques: amélioration des connaissances et suivi du milieu (référence de la DCE), réduction des pollutions chimiques (métaux, pesticides), les autres substances telles que les médicaments (référence ProBaie)

B. gestion durable des ressources et des milieux : ressource en eau, limitation de la progression du biseau salé

C. préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles dont les connaissances, l'érosion, l'équilibre écologique, la réduction des macro-déchets.

La signature est prévue pour fin 2015, pour un début d'action début 2016.

**Les rapports d'activités et des Commissions, sont acceptés à l'unanimité.**

**4. Rapport financier présenté par le trésorier Patrick Guillon**

Patrick Guillon présente le bilan financier 2014. Le budget a été tenu. Le coût des « activités » c'est-à-dire, des visites effectuées par l'AVSANE, des conférences, des déjeuners des groupes de participants, est équilibré par le règlement des participants.

Il propose d'affecter l'excédent de l'année comptable 2014 aux réserves de trésorerie de l'AVSANE de sorte à couvrir les nombreuses actions en cours dans lesquelles nous sommes engagés.

Il relève en particulier que les recettes bénéficient d'une subvention de la part de la Fondation Entreprise SOMECA,

**5. Rapport du vérificateur aux comptes Manfred Zaas, lecture du rapport par Claude Duval**

Mr Manfred Zaas étant absent et excusé la lecture du rapport est faite par Claude Duval.

Rapport du vérificateur aux comptes:

"....."

Aucune anomalie n'ayant été constatée. Il est proposé d'approuver les comptes et de donner quitus au trésorier.

**Vote de l'approbation des comptes et quitus au trésorier : unanimité**

La Présidente remercie chaleureusement « La fondation d'entreprise SOMECA » pour sa contribution substantielle à notre Association.

#### **6. Budget prévisionnel 2015**

Le budget 2015 reproduit le budget 2014 en fonctionnement, en recettes et en dépenses.

Claude Cavailler pose la question des subventions à l'avenir ?

La présidente répond que l'association ne reçoit aucune subvention publique, malgré son rôle effectif dans les nombreuses commissions mises en place par le Préfet du Var, comme on a pu en juger lors des rapports qui viennent d'être présentés, ce qui très regrettable et paraît injuste.

Par contre et heureusement, le don de la fondation d'Entreprise SOMECA et les cotisations des adhérents permet d'assurer un fonctionnement correct des activités diverses de l'association.

**Plus de questions, la séance est levée à 12h**